



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Eleves

Question écrite n° 42707

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude des parents d'élèves concernant le problème posé par le poids excessif des cartables. En effet, de récentes enquêtes indiquent un pourcentage élevé (15 p. 100) de jeunes souffrant d'une scoliose dont la cause serait la surcharge des cartables. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures concrètes tendant à apporter une amélioration à ce problème.

Texte de la réponse

Le problème posé par le poids, souvent excessif, des cartables transportés chaque jour par certains élèves de collège et les conséquences parfois néfastes de ce transport sur leur santé a donné lieu à la publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 39 du 26 octobre 1995, d'une note de service intitulée « poids des cartables ». Ce texte s'adresse à tous les membres de la communauté éducative qui sont directement concernés par ce problème et ont un rôle à jouer pour trouver des solutions adaptées. Il donne des exemples d'actions qu'enseignants, professeurs principaux, professeurs d'éducation physique et sportive, médecins, infirmiers, conseillers techniques auprès des recteurs et des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, sont invités à mettre en œuvre dans le cadre des responsabilités qu'ils exercent. Par ailleurs, cette note de service rappelle les dispositions de la réglementation en vigueur, qui prévoit pour les représentants des partenaires intéressés à la vie des élèves réunis en conseil d'administration la possibilité d'examiner les solutions pratiques susceptibles de réduire le poids des cartables, afin de permettre l'adoption de la mesure concrète qui correspond le mieux au contexte local. La mise en œuvre des recommandations contenues dans ce texte devrait permettre une amélioration sensible des conditions de vie des élèves dans ce domaine particulier, dès la prochaine année scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42707

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4758

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5176